

**AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI**

## AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

AGENT TRAITANT : FABIENNE RICHARD

### UNE ALE ... QU'EST-CE ?

Les agences locales pour l'emploi ont été créées en 1987 par le Ministre de l'Emploi de l'époque, Monsieur HANSENNE. L'objectif était de permettre à des chômeurs de longue durée de renouer un lien avec le monde du travail par le biais d'activités de proximité au service de personnes privées ou morales.

Chaque commune pouvait dès lors "ouvrir" son ALE.

Les activités effectuées en ALE répondent à un besoin de service qui n'est généralement pas rencontré dans le circuit de travail régulier.

De ce fait, elles ont pour rôle de :

- Permettre à des demandeurs d'emploi indemnisés de travailler de manière légale tout en gardant leurs droits aux allocations de chômage et ainsi d'améliorer leur statut pécuniaire.
- Répondre à un besoin important de services non rencontrés au niveau local.

Le travail en ALE est réservé aux personnes demandeuses d'emploi. Il faut répondre à un des critères suivants pour pouvoir travailler en ALE :

- Etre chômeur complet indemnisé depuis 24 mois.
- Etre chômeur complet indemnisé depuis 6 mois et avoir atteint l'âge de 45 ans.
- Avoir bénéficié d'allocations de chômage complètes durant les 24 mois dans les 36 derniers mois.
- Etre bénéficiaire du revenu d'intégration social et inscrit comme demandeur d'emploi.

Depuis le 1 mars 2004, les prestations de ménage ne sont plus autorisées en ALE. Seuls les anciens prestataires et utilisateurs peuvent encore bénéficier de ce service. Les nouveaux inscrits sont dirigés vers le système des titres-services.

### QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'ALE ?

#### *Avantage financier*

Le travailleur gagne 4,10 € par heure de travail entamée en plus de ses allocations de chômage ; il peut prester 45 heures par mois, ce qui lui rapporte un supplément de 184,50 € non imposable.

N.B. : En jardinage et accueil de malades et d'enfants, et pour des écoles, il peut prester 70 heures par mois (avec un maximum de 630 heures/an).

#### *Réinsertion socioprofessionnelle*

Le travail en ALE est un premier pas vers la réinsertion sociale, il permet au chômeur de longue durée de renouer des liens et de se sentir utile grâce à une activité lucrative.

Le fait de travailler dans un système reconnu lui permet de reprendre des habitudes professionnelles utiles pour l'obtention d'un contrat de travail ordinaire.

#### *Couverture par rapport au chômage de longue durée.*

Si le chômeur preste 180 heures dans les 6 mois précédents la demande, il est dispensé de se présenter aux convocations dans le cadre de la mesure DISPO (dispense de mois en mois).

### STRUCTURE

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) est instituée par une commune sous la forme d'une association sans but lucratif.

Les organes de gestion de cette association doivent être composés paritairement d'une part, de membres désignés par le Conseil communal suivant la proposition entre la majorité et la minorité et, d'autre part, de membres représentant les organisations qui siègent au Conseil national du travail (CNT). L'ALE compte au moins 12 membres et au plus 24 membres.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.S.B.L. ALE-GESVES :

FONCTION	NOM	PRENOM	REPRESENTANT
• représentants du Conseil Communal :			
<b>Président</b>	<b>DEBATY</b>	<b>Marcellin</b>	<b>GEM</b>
Membre	BOTTON	Florent	GEM
Membre	DELLOY	Luc	GEM
<b>Secrétaire</b>	<b>HINCOURT</b>	<b>Jacqui</b>	<b>GEM</b>
Membre	SANZOT	Annick	GEM
Membre	SCHUEREMANS	Nadine	GEM
Membre	DAUSY	Julie	RPG
Membre	FADEUR	Cathy	RPG
Membre	PEETERS	Irène	ICG
Membre	BARBEAUX	Cécile	ECOLO
• représentants du CNT (Conseil national du Travail) :			
Membre	AGNELLI	Christophe	CGSLB
Membre	CORNETTE	Véronique	CSC
<b>Trésorier</b>	<b>TILLIEUX</b>	<b>Albert</b>	<b>FGTB</b>
Membre	VINCENT	Patricia	FGTB
Membre	MESTACH	Roger	FWA
Membre	RASQUIN	Henri	FWA
Membre	DEBATY	Sandrine	UCM
<b>Vice-Président</b>	<b>DELFORGE</b>	<b>Michel</b>	<b>UCM</b>
Membre	BRASSEUR	Annick	UWE
Membre	NOELMANS	Christian	UWE

## BUDGET

Outre le choix d'un local accessible au public des utilisateurs et des chômeurs inscrits à l'agence, son entretien et ses charges (électricité, chauffage), il revient à la commune de Gesves de mettre à disposition des agents détachés le matériel nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches (enveloppes et papier, budget pour frais de port, etc...). **Depuis début octobre 2013, le bureau de l'ALE a déménagé de la Pichelotte vers la Maison Communale, chaussée de Gramptinne, 112.**

L'a.s.b.l. ALE Gesves emploie un agent à mi-temps, Madame Fabienne RICHARD, rémunérée par le Ministère de l'Emploi et du Travail (ONEM).

Les recettes de l'ALE proviennent de deux sources :

- l'allocation trimestrielle de 619,73 € accordée par agent ONEM, détaché à temps plein dans l'ALE (allocation destinée à couvrir les frais administratifs). Donc à Gesves, 309,87 €.
- la quote-part sur chèques (25% par chèque émis par EDENRED (ACCOR) pour les utilisateurs de la commune de Gesves).

## LES PRESTATAIRES

Nombre de chômeurs complets indemnisés inscrits à l'ALE et nombre de chômeurs ayant presté des activités.

MOIS	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	INSCRITS	AYANT PRESTE	en %	INSCRITES	AYANT PRESTE	en %	INSCRITS	AYANT PRESTE	en %
<b>2011</b>									
<i>Janvier</i>	46	9	20	56	16	28	102	25	24
<i>Février</i>	47	8	16	57	15	26	104	23	21
<i>Mars</i>	52	11	21	60	17	29	112	28	25
<i>Avril</i>	53	21	40	58	20	34	111	41	37
<i>Mai</i>	55	21	38	54	21	39	109	42	38,5
<i>Juin</i>	55	21	38	54	17	32	109	38	35
<i>Juillet</i>	55	20	36	54	13	24	109	33	30
<i>Août</i>	59	19	32	55	13	24	114	32	28
<i>Septembre</i>	52	17	32	55	18	32	107	35	32
<i>Octobre</i>	55	18	32	56	18	32	111	36	32
<i>Novembre</i>									
<i>Décembre</i>									
<b>Moyenne 2013</b>	<b>53</b>	<b>16</b>	<b>30%</b>	<b>56</b>	<b>17</b>	<b>30%</b>	<b>109</b>	<b>33</b>	<b>30%</b>
Moyenne 2012	55	13	23%	65	17	25%	120	30	24%
Moyenne 2011	68	15	22%	70	19	26%	138	34	24%
Moyenne 2010	72	11	14%	70	21	30%	142	32	22%
Moyenne 2009	66	12	18%	78	28	36%	144	40	27%

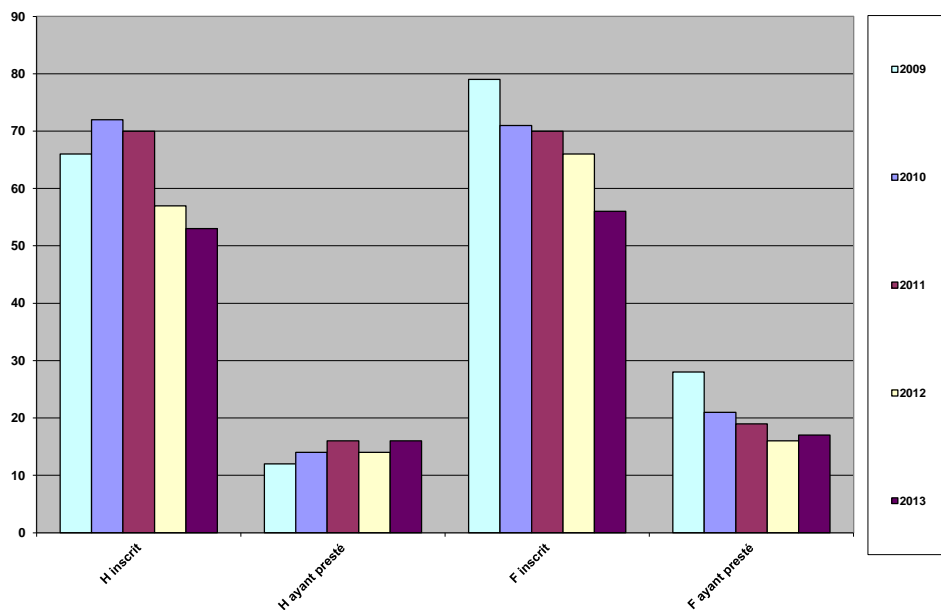
*Les prestataires ALE se répartissent comme suit :*

*Les femmes constituent 51% des inscriptions pour 49% chez les hommes.*

*30% des femmes et des hommes prestent des heures ALE et 70% n'en prestent pas.*

*Le total des heures prestées pour l'année 2013 s'élève à 12927, soit une moyenne de 1292,7 heures par mois.*

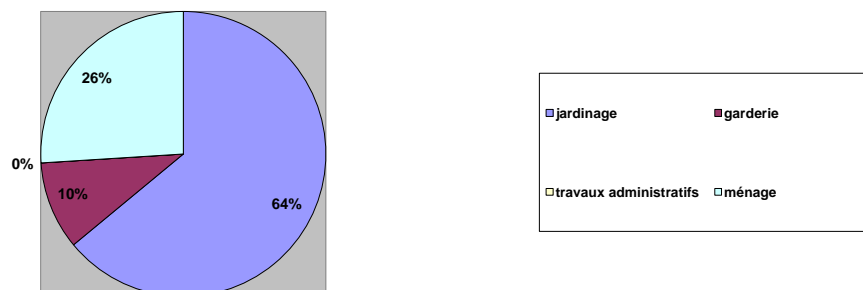
*Nombre de ménages bénéficiaires : 142*



## Les travaux (en heures prestées)

	Jardinage	Garderie	Travaux adm.	Ménage
Janvier	232	345	0	209
Février	462	292	0	206
Mars	657	348	0	215
Avril	743	272	0	270
Mai	973	310	0	305
Juin	845	251	0	336
Juillet	750	18	0	359
Août	611	0	0	346
Septembre	680	128	0	312
OCTOBRE	580	160	0	357
Novembre				
Décembre				
<b>Moyenne 2013</b>	<b>64%</b>	<b>10%</b>	<b>0%</b>	<b>26%</b>
Moyenne 2012	56%	19%	0%	25%
Moyenne 2011	52%	19%	0%	29%
Moyenne 2010	42%	19%	0%	39%
Moyenne 2009	31%	19%	1%	49%

Le jardinage représente le taux le plus élevé d'occupation : 64%, suivi des travaux ménagers avec 26%, viennent ensuite les garderies 10 %.



## Dépenses exceptionnelles 2013

Pour la cinquième année, les membres du Conseil d'Administration de l'asbl ALE Gesves ont décidé d'offrir à chaque chômeur, ayant presté des heures ALE de façon régulière, un panier Gourmand. Ce panier a une valeur de 30 € et est distribué à 38 personnes ( $38 \times 30€ = 1140 €$ ).

## Nombres d'heures prestées pour la Commune

22-janv	511,70 €	Ecole F-LT - janvier à juin 2013
4-févr	154,70 €	Chapiteaux - GIGOT 01/13
6-févr	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 01/13
6-févr	89,25 €	Bibliothèque - DELTENRE 01/13
13-mars	249,90 €	Chapiteaux - GIGOT 02/13
13-mars	77,35 €	Bibliothèque - DELTENRE 02/13
13-mars	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 02/13
3-avr	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 03/13
3-avr	89,25 €	Bibliothèque - DELTENRE 03/13
3-avr	464,10 €	Chapiteaux - GIGOT 03/13
30-avr	77,35 €	Bibliothèque - DELTENRE 04/13
6-mai	755,65 €	Chapiteaux - GIGOT 04/13
8-mai	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 04/13
3-juin	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 05/13
3-juin	71,40 €	Bibliothèque - DELTENRE 05/13
14-juin	1.820,70 €	Chapiteaux - 05/13 - 306 h
2-juil	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 06/13
5-juil	1.297,10 €	Chapiteaux - 06/13 - 218 h
15-juil	95,20 €	Bibliothèque - DELTENRE 06/13
13-août	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 07/13
13-août	107,10 €	Bibliothèque - DELTENRE 07/13
12-sept	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 08/13
12-sept	59,50 €	Bibliothèque - DELTENRE 08/13
23-sept	1.053,15 €	Chapiteaux - 07/13 - 177 h
23-sept	969,85 €	Chapiteaux - 08/13 - 163 h
24-sept	434,35 €	Ecole F-LT - sept à déc 2013
1-oct	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 09/13
1-oct	77,35 €	Bibliothèque - DELTENRE 09/13
7-oct	1.047,20 €	Chapiteaux - 09/13 - 176 h
<b>TOTAL</b>	<b>10 596,95 €</b>	<b>Soit 1 781 heures prestées pour la commune</b>

Ecole	946,05 €	soit 159 heures
Bibliothèque	827,05 €	soit 139 heures
Presbytère	267,75 €	soit 45 heures
Chapiteaux	8556,10 €	soit 1438 heures
	<b>10 596,95 €</b>	<b>soit 1 781 heures</b>